SALLE MULTIFONCTIONS
Convention de mise à disposition

La salle Multifonctions sera mise à disposition de l'Association……..…….. représentée par M……domicilié(e).....
Tel :…….…… Mail (indispensable) : ……..…….
Un dimanche par mois entre septembre 2019 et juin 2020

A l'occasion de …….

L'organisateur s'engage à n'utiliser la salle Multifonctions ci-dessus désignée qu'en vue de l'objet annoncé et de satisfaire aux exigences suivantes :

I - Conditions générales

Le nombre de participants admis devra respecter la capacité des lieux.
Il utilisera les locaux dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
Il devra restituer en l'état les locaux et accès qui sont mis à sa disposition.

II - Dispositions relatives à la sécurité

1. Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurances couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition,
2. Au cours de l'utilisation des lieux mis à sa disposition, l'organisateur s'engage :
 - à en assurer le gardiennage ainsi que celui des accès,
 - à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées,
 - à faire respecter les règles de sécurité des participants,
 - à interdire toute consommation d'alcool dans l'enceinte du Pôle Enfance

III - Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée par la commune à tout moment:

1. Pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement des services municipaux ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'organisateur.

2. Si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Fait à Corps-Nuds, le ……..

L'organisateur

Monsieur Jean-Michel Desmons,
Adjoint à la vie association et sportive -
Animations du territoire